



Direction de la Transition Écologique et du Climat

**2024 DTEC 1** – Plan Climat de Paris 2024-2030.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les manifestations extrêmes du dérèglement climatique commencent à devenir la nouvelle donne météorologique en Europe comme dans de nombreuses régions du monde, frappant un grand nombre de populations. A l'heure où les États se réunissent dans le cadre de la COP 29 à Bakou en Azerbaïdjan, un régime autoritaire et pétrolier d'Asie centrale qui prône le « tout technologique pour décarboner la planète », le rôle des villes pour apporter des réponses adaptées, à la hauteur des enjeux, au changement climatique est plus que jamais d'actualité. Un rapport de la Banque Mondiale, paru en mai 2023 et intitulé « Rendre les villes résilientes, vertes et inclusives face au changement climatique<sup>1</sup> » a souligné combien les villes, qui abritent plus de la moitié de la population, sont au cœur du défi climatique, en insistant sur leur rôle central dans l'amélioration de la prospérité, de la santé et de la sécurité des populations, et dans l'inversion des effets négatifs du changement climatique sur l'alimentation, l'eau, la biodiversité. L'adoption de stratégies intégrées est jugée indispensables pour répondre à ces problématiques interdépendantes.

Fin octobre 2024, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement indiquait que la poursuite des politiques actuelles au niveau mondial entraînera une augmentation catastrophique des températures pouvant atteindre 3,1 °C. Les États ne respectent déjà pas leurs engagements à 2030, et ils doivent les renforcer d'ici l'an prochain.

Depuis 2007, la Ville de Paris a pris toute sa part dans cette course contre la montre. Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 36% par rapport à 2004 et 100% de la population parisienne est à proximité d'un îlot de fraîcheur de jour. En 17 ans d'action, Paris s'est transformée pour devenir une ville active de la transition écologique et sociale, plus juste, plus respirable et s'adaptant progressivement aux nouvelles conditions climatiques.

En décembre 2023, vous avez adopté le projet de Plan Climat 2024-2030. Cette délibération a confirmé l'ambition parisienne de réduire drastiquement l'empreinte carbone du territoire, de renforcer la protection des Parisiens en adaptant le territoire aux aléas climatiques et d'agir résolument pour réduire les inégalités environnementales et sociales provoquées par le changement climatique.

#### **1. Un plan pour garantir l'habitabilité de Paris et sortir de l'ère fossile**

L'actualisation en 2021 de l'étude vulnérabilité et de robustesse du territoire parisien a établi un diagnostic sans appel : les risques majeurs qui étaient attendus en 2050 tendent à survenir dès 2030, et la possibilité qu'un pic de chaleur à 50°C frappe la capitale n'est plus exclue par

---

<sup>1</sup>Mukim, Megha (ed.); Roberts, Mark (ed.). 2023. Thriving : Making Cities Green, Resilient, and Inclusive in a Changing Climate. Washington, DC : World Bank.

les scientifiques du Groupement régional d'études sur le climat (GREC). La question de l'adaptation, pensée sous l'angle de la protection (protection de Parisiennes et Parisiens, protection du territoire, protection des ressources vitales comme l'eau) s'est imposée avec force comme un sujet central de ce nouveau Plan Climat.

Par ailleurs, compte tenu de l'ambition des objectifs adoptés au moment de la révision du Plan climat de 2018, en déclinaison de l'Accord de Paris (atteindre la neutralité carbone et le 100% ENR à horizon 2050), c'est sur l'accélération, l'implication de tous les échelons et l'accompagnement des plus fragiles que s'est construite la révision de 2024. C'est le sens du triptyque « plus vite, plus local et plus juste » qui a présidé à toutes les démarches de concertations et consultation, en interne et en externe

**Faire plus vite** : c'est avant tout accélérer les efforts. Pour cela, la Ville de Paris mobilise l'ensemble de son administration, de ses services et de ses agents, mais aussi l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, commerçants, associations, etc.) du territoire parisien. Avec ce Plan Climat 2024-2030, Paris impulse un changement d'échelle sur les leviers municipaux, interroge toutes les activités qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre, planifie la sortie des énergies fossiles par une sobriété énergétique et le déploiement d'énergies renouvelables. L'adaptation de Paris aux effets du changement climatique s'inscrit également dans cet impératif d'accélération. Il en va de la protection des habitants, des travailleurs et de toutes les personnes circulant sur le territoire. Pour la première fois, le Plan climat définit une trajectoire d'adaptation pour Paris.

**Faire plus local** : les actions lutte contre le changement climatique doivent être mises en œuvre rapidement sur l'ensemble du territoire, dans tous les quartiers et les arrondissements. Pour la première fois, le Plan climat se décline localement et s'inscrit dans une démarche de proximité, au plus près du quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Chaque arrondissement dispose d'une feuille de route opérationnelle, fixé sur la base de ses priorités, en parfaite cohérence avec les actions entreprises dans d'autres domaines visant à faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale.

**Faire plus juste** : Paris place la justice sociale au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique. La crise climatique est un amplificateur d'inégalités. Toutes les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas touchés de la même manière par le changement climatique : ceux qui y contribuent le moins sont souvent ceux qui sont le plus impactés par ses effets. Ainsi, les habitantes et les habitants des quartiers populaires de Paris sont les plus exposés aux vagues de chaleur, à la pollution de l'air et la précarité énergétique, été comme hiver. Avec ce Plan climat, Paris met toute sa détermination pour réduire la pauvreté et permettre à chacun de vivre mieux dans une ville bas-carbone et adaptée au changement climatique.

Le découpage du Plan Climat en 5 grandes parties reflète les priorités stratégiques de la Ville : protéger les Parisiennes et les Parisiens ; accélérer la réduction des gaz à effet de serre ; préserver et protéger les ressources en tant que biens communs ; promouvoir et accompagner le développement d'une économie résiliente et bas carbone ; agir ensemble pour le climat. Pour chacune de ces priorités, des actions de différentes natures sont présentées au fil du document, retenues soit pour leur importance en termes de gains attendus (en termes d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de production d'ENR locales ou d'adaptation du territoire), soit pour leur dimension emblématique et leur capacité à refléter la philosophie générale de l'action climatique parisienne.

En matière de lutte contre le changement climatique et ses effets, et d'amélioration de la qualité de l'air, les grandes typologies d'actions à mettre en œuvre sont connues (rénover

massivement les bâtiments, décarboner les déplacements, végétaliser le territoire, réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables...). Ainsi, si certaines actions sont entièrement nouvelles, la majorité d'entre elles étaient déjà présentes dans le plan précédent. La Ville de Paris n'a pas retenu d'orientations fondamentalement différentes de celles qui guident son action climatique depuis les années 2000. C'est la raison pour laquelle l'effort porte sur la mise à l'échelle de ces actions pour être en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

### ➤ **Protéger les Parisiennes et les Parisiens**

La protection des Parisiennes et des Parisiens, des visiteurs, des ressources et des infrastructures est la priorité du Plan climat 2024-2030. D'abord en transformant Paris pour la protéger des fortes chaleurs, en s'appuyant, en premier lieu, sur la végétalisation et les solutions basées sur la nature. Les arbres et la nature sont des climatiseurs naturels; en ouvrant au public environ 300 ha de nouveaux espaces verts d'ici 2040, en aménageant des îlots de fraîcheur dans tous les quartiers et en multipliant les milieux humides, la Ville devient plus agréable à vivre en période de fortes chaleurs.

Paris s'inspire de villes du sud de l'Europe et déploie des solutions low-tech sur l'espace public et ses équipements publics : volets, ombrières, toits blancs, ventilation naturelle. Les Parisiens seront accompagnés pour protéger leurs logements. Le recours à la climatisation sera autant que possible limité. Pour faire face aux vagues de chaleur, la place de l'eau dans la ville sera renforcée et les Parisiens pourront se baigner dans la Seine dès 2025.

Parce que changement climatique est générateur et amplificateur d'inégalités, Paris donne la priorité à la protection des ménages modestes et populations précaires, pour qu'elles n'aient pas à subir le froid et l'humidité l'hiver et la chaleur l'été dans leurs lieux d'habitation, et qu'elles puissent accéder à une alimentation saine, y compris dans le cadre de distributions alimentaires. Les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront renforcés.

Paris protège également ses habitants en poursuivant ses efforts pour améliorer la qualité de l'air grâce au rééquilibrage de l'espace public en faveur de piétons et vélos et de la végétalisation de l'espace public au détriment de la voiture individuelle, en transformant le périphérique et en plaidant auprès de la Métropole, de la Région, de l'État et de l'Europe pour des politiques publiques plus ambitieuses.

Les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront étendus et renforcés. Au-delà des personnes âgées, des actions d'aller-vers seront engagées pour les femmes enceintes et les jeunes bébés. Un plan « Grand chaud » sera mis en place pour les personnes à la rue. Paris se préparera à subir des épisodes de chaleur extrême et engagera une réflexion pour mobiliser des lieux refuges pour toute la population générale en cas de dôme de chaleur.

Enfin, Paris pourra s'appuyer sur sa police municipale, mise en place en octobre 2021, pour la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures du Plan climat. Elle sera d'abord chargée de veiller au respect des règles environnementales, telles que le contrôle de la ZFE (vignettes Crit'air) et de toutes autres mesures de restriction de circulation, ou encore du contrôle des dispositifs qui seraient incompatibles avec les objectifs du plan climat, comme le chauffage sur les terrasses, ou les portes ouvertes des commerces climatisés. Elle sera également mobilisée pour accompagner et informer les habitants dans le cadre de la gestion de crises climatiques (ex : canicule) - elle viendra en aide spécifiquement aux personnes vulnérables (sans-abris, personnes âgées, malades chroniques,...).

## ➤ **Accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre**

Paris est résolument engagée vers la neutralité carbone. Elle vise une réduction de moitié de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2004. Pour y parvenir, elle se fixera des niveaux d'émissions à ne pas dépasser chaque année, afin d'objectiver les efforts attendus sur chacun des secteurs et d'aligner toutes ses politiques publiques sur la trajectoire de décarbonation.

Premier levier pour réduire les émissions, la rénovation énergétique des immeubles parisiens est le chantier du siècle. Cet engagement est réaffirmé par le renforcement des dispositifs d'accompagnement des copropriétés privées et la création de dispositifs pour les petits commerces. Paris demeurera exemplaire en lançant un grand plan de rénovation de son patrimoine municipal, elle déploiera une nouvelle méthode pour la rénovation globale de ses écoles et de ses crèches et continuera à rénover 5 000 logements sociaux par an pour assurer le confort thermique estival et hivernal des Parisiennes et des Parisiens.

Avec son nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique, Paris s'est doté d'un outil puissant, pour construire moins, régénérer plus, et réduire l'empreinte carbone des constructions. Le recours au béton sera fortement réduit, afin d'en sortir progressivement, et les matériaux biosourcés encouragés. Paris développera une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour accélérer les projets d'adaptation des bâtiments. La mobilisation des toits et des sous-sols parisiens au profit de la transition écologique sera facilitée.

Pour poursuivre la réduction des émissions du secteur des transports, Paris entend aller plus vite et plus loin dans la réduction de la place de la voiture, seul gage d'une véritable décarbonation du transport parisien en accord avec le respect des normes sanitaires sur la qualité de l'air. Le rééquilibrage de l'espace public sera accéléré : 80 quartiers piétons, libérés de la circulation automobile verront le jour, et le boulevard périphérique sera transformé en boulevard urbain. Paris fera de la voie réservée aux athlètes pendant les Jeux olympiques et paralympiques une voie dédiée aux transports en commun et au covoiturage dès la fin l'événement. Pour les véhicules motorisés qui demeurent indispensables à la vie de la cité (voitures de personnes en situation de handicap, bus, véhicules secours, transport de charges lourdes, bennes pour la collecte des déchets...), Paris développera des solutions de massification des mobilités propres. Le parc de véhicules de la Ville sera entièrement sorti de la motorisation thermique en 2030.

Enfin, la baignabilité de la Seine, la transformation du périphérique et la sortie du plastique à usage unique dans la ville constituent d'importantes avancées écologiques, dont le déploiement aura été accéléré par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

## ➤ **Préserver les ressources en tant que biens communs**

La Ville de Paris doit relever les défis de la crise climatique et énergétique en réduisant les pressions qu'elle exerce sur les ressources naturelles, véritables biens communs, grâce à une triple sobriété : en énergie, en eau, et en matières.

La sobriété énergétique sera décisive pour sortir définitivement des énergies fossiles. Les efforts pour réduire les consommations de 35% par rapport à 2004 porteront sur tous les domaines, le plan municipal de sobriété énergétique sera renforcé, l'éclairage public consommera moins d'énergie, et la Ville mobilisera tous les leviers, y compris réglementaires, pour inciter les acteurs du territoire à suivre la même trajectoire. Dans le même temps la Ville engagera la sortie des énergies fossiles de tous ses équipements municipaux, et mettra un terme à l'utilisation du fioul sur son territoire. La production locale d'énergies renouvelables

sera facilitée et encouragée, les bâtiments municipaux seront mobilisés pour implanter 6 000 micro-installations de productrices d'énergies renouvelables d'ici 2050.

Le changement climatique entraînera de plus en plus de tensions sur la ressource en eau. Avec ce Plan climat, Paris prend acte de la fin de l'abondance de cette ressource vitale, s'engage à réduire de 15% ses prélèvements d'eau, priorise les usages et développe un nouveau « mix hydrique » pour adapter les ressources utilisées à chaque usage. Des actions de prévention et de préservation de la qualité des eaux présentes dans le milieu naturel seront menées.

Pour la première fois, ce Plan climat engage Paris dans une approche de sobriété matières, pour réduire la consommation des ressources naturelles et les déchets produits. La Ville de Paris estimera la consommation globale de matière sur son territoire, et la réduira en opérant un changement d'échelle en matière d'économie circulaire et de réduction des déchets, et notamment des plastiques à usage unique.

### ➤ **Promouvoir et accompagner le développement d'une économie locale, résiliente et bas-carbone**

Paris soutient la transformation écologique de l'économie en mobilisant les leviers municipaux pour promouvoir, accompagner et investir dans le commerce et l'artisanat local et durable, et trouver le chemin d'une consommation plus responsable et moins destructrice des ressources.

La transformation du tourisme est le symbole de cette transition. Paris œuvre à la construction d'une offre touristique durable, accueillante et résiliente, et accompagnera professionnels du tourisme dans cette voie. Paris défendra le principe d'une réduction des mouvements aériens sur les aéroports desservant le territoire, au profit du tourisme en train.

L'alimentation représente environ 20% de l'empreinte carbone du territoire Parisien. Avec ce Plan climat, Paris favorise une alimentation durable, plus végétale et locale, dans ses restaurants municipaux. Elle favorise aussi l'approvisionnement local, la transformation alimentaire sur son territoire et le développement de l'agriculture urbaine.

Pour amorcer le changement sociétal qui va de pair avec la transition écologique, des métiers nouveaux vont voir le jour, d'autres devront évoluer pour s'adapter. La Ville de Paris mobilisera la recherche et l'enseignement supérieur, ainsi que les chambres consulaires, pour accompagner cette mutation du travail et de l'emploi vers les domaines clés de la transition écologique : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, agriculture urbaine et alimentation durable...

Avec l'accélération du dérèglement climatique, ce sont des volumes d'investissements inédits qui devront être mobilisés, par la puissance publique et les parties prenantes du territoire. Une trajectoire des investissements sera élaborée pour s'assurer de leur bon niveau et du rythme de leur engagement. Les acteurs économiques et les financements privés seront mobilisés, tout comme la commande publique qui représente un levier considérable pour la transition écologique.

### ➤ **Agir ensemble pour le climat**

Depuis l'adoption du premier Plan climat en 2007, la participation citoyenne est au cœur de l'action climatique de la Ville. Ce Plan climat est celui de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des associations, des entreprises, qui ont contribué à son élaboration. La Ville de Paris confie davantage les clés de la décision avec les Parisiennes et les Parisiens, en mobilisant l'Assemblée citoyenne, le Conseil des générations futures et les habitantes et habitants des

quartiers populaires. Paris répondra à la volonté de nombreux Parisiens de s'engager pour le climat en élargissant les missions des Volontaires de Paris.

Pour répondre aux attentes exprimées par une partie de la jeunesse et des citoyens, la Ville de Paris a ouvert en septembre 2021 l'Académie du Climat, lieu dédié à l'accélération de la transition écologique situé en plein cœur de Paris, dans les locaux de l'ancienne mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement. Par les multiples partenariats tissés depuis son ouverture, l'Académie est devenue un lieu de rencontres, de partage et de création, ouvert sur la Ville. Dans un contexte d'interdépendance entre territoires, les efforts en faveur de la transition écologique nécessitent une coopération sans cesse renouvelée entre collectivités. Paris renforcera ses liens avec les territoires métropolitains, en approfondissant l'action climatique dans toutes ses coopérations.

Paris développe des solidarités et coopérations en faveur du climat avec des villes et territoires du monde entier. Avec ce Plan climat, elle continue de porter une voix unique et ambitieuse à l'international, en défendant la place des villes dans les négociations internationales, et le principe d'un financement direct pour tenir leurs trajectoires carbone. Paris contribuera également au développement d'une justice climatique et s'engagera avec ses partenaires dans un plaidoyer international de sortie des énergies fossiles.

Enfin, pour la première fois, ce document a été co-conçu avec toutes les mairies d'arrondissement. Cette nouvelle approche s'inscrit dans la continuité de réformes engagées depuis 2020 pour faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale. L'expérience l'a démontré : les décisions les plus adaptées sont celles prises par l'échelon le mieux placé, au plus près du réel ; c'est aussi dans la proximité que l'on assure le pilotage le plus agile, et donc le plus efficace, de l'action publique. Cette méthode, particulièrement pertinente en matière de politique climatique qui lie sans cesse défis globaux et action locale, a permis d'élaborer 17 feuilles de route d'arrondissement pour la mise en œuvre d'actions sur les priorités définies par les Maires d'arrondissement, tenant compte de leurs spécificités et des attentes de leurs habitants.

## **2. Trajectoire d'investissement et conséquences socio-économiques du Plan climat**

En 2023, le rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz alertait sur le mur d'investissement à franchir pour respecter la trajectoire climatique de la France, évalué à 66 milliards d'euros supplémentaires par an tous secteurs confondus, qu'il s'agisse de capitaux publics ou privés.

La Ville de Paris, qui défend de longue date le rôle indispensable des collectivités locales dans la réussite de la transition écologique, a mandaté début 2024 l'Observatoire Français des Conjectures Économiques (OFCE) afin d'estimer la trajectoire d'investissement inscrite au présent Plan Climat et d'évaluer les conséquences socio-économiques de sa politique climatique sur le bassin économique parisien.

Cette étude met en lumière le rôle fondamental des collectivités locales pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone de la France à 2050. Cependant, pour réussir cette transition, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est un prérequis. La première Stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique publiée par Bercy indique que « la réussite de la transition écologique repose sur une réorientation massive des flux de financements et sur une répartition de l'effort financier entre tous les acteurs économiques ». Il est notamment attendu un engagement plus fort et plus rapide de l'État à travers des mesures juridiques ou des investissements plus importants dans la transition écologique. Enfin, les particuliers et les entreprises sont appelés à prendre part à cet effort par la mise en œuvre notamment de mesures permettant de réduire les émissions de carbone.

Le programme d'actions du Plan climat est soutenu par des budgets clairs et des financements pluri-annuels bien identifiés. Les fiches placées en annexe précisent, lorsque

cela est pertinent, le budget prévu par la Ville de Paris pour la mise en œuvre des différentes actions. Le financement des investissements jusqu'en 2026 s'intègre notamment dans le programme d'accélération des investissements de la mandature (PAIM), qui a fait de la transition écologique une priorité. Cette priorité se manifeste déjà en 2023 avec 1,7 milliard d'euros d'investissements.

L'étude de l'OFCE commandée par la Ville de Paris évalue les besoins financiers supplémentaires des actions les plus structurantes du Plan climat. Les premiers résultats indiquent que l'ensemble des acteurs (État, Région, MGP, Ville, entreprises, ménages) devra investir près de 2 milliards d'euros de plus par an pour atteindre les objectifs du Plan climat sur le territoire. Pour la Ville de Paris, cet effort représente environ 500 millions d'euros supplémentaires par an jusqu'en 2050. Le Plan climat prévoit par ailleurs l'établissement d'un « budget climat » pour 2024-2030, en croisant les données financières et carbone.

L'OFCE souligne aussi que le programme d'actions est aligné avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par la Ville dans le Plan climat.

Sur le plan macroéconomique, les premiers résultats de l'étude menée par l'OFCE anticipent la création d'un minimum de 25 000 emplois supplémentaires par an jusqu'en 2050, avec un coût maximum de 80 000 euros par emploi. Environ 25% de ces emplois concerneront le secteur de la construction et 64% le secteur des services (distribution d'énergie, architecture, assurance...). La mise en œuvre du Plan Climat devrait également générer près de 2 milliards d'euros de valeur ajoutée supplémentaire chaque année.

Enfin, le Plan Climat apportera des co-bénéfices importants sur les plans sanitaire, social, environnemental et architectural, qui viendront s'ajouter aux gains financiers.

### **3. Consultations réglementaires sur le projet de Plan climat**

Conformément à la procédure légale définie par le Code de l'Environnement, le projet de Plan Climat, tel qu'arrêté en décembre 2023, a été soumis pour avis aux autorités nationales, régionales et métropolitaines ; ainsi qu'aux Parisiennes et Parisiens (par consultation publique par voie électronique du 2 septembre au 4 octobre dernier).

Par délibération CM2024/02/15/12-2 en date du 15 février 2024, le Conseil Métropolitain a rendu un avis favorable et de compatibilité avec le Plan Climat Air Energie Métropolitain. La Métropole du Grand Paris y salue l'ambition du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 et la forte mobilisation citoyenne qui y a conduit. Elle met en exergue la contribution parisienne à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine. La Métropole invitait dans son avis la Ville de Paris à préciser les moyens à engager pour l'accélération des énergies renouvelables à Paris. La MGP a aussi invité la Ville à contribuer aux programmes métropolitains et à participer aux travaux sur la territorialisation des objectifs métropolitains ; et à mobiliser les aides financières potentielles de la Métropole.

Par avis N° APPIF-2024-024 en date du 13/03/2024, la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis comportant 31 recommandations. Les recommandations d'amélioration de forme et de clarification ont été intégrées dans la présente version proposée à votre assemblée. Les recommandations ont permis d'améliorer la lisibilité du Plan Climat 2024-2030 par la création de fiches actions annexées au projet. Elles ont aussi permis de préciser la stratégie de séquestration carbone de la Ville, et de gestion des inondations en parfaite collaboration avec la Métropole du Grand Paris. La majorité des recommandations de la mRAE trouvaient déjà réponse dans l'annexe technique et réglementaire délibéré par le Conseil de Paris de décembre 2023.

Par courrier en date du 19 février, la Présidente de la Région Île-de-France a adressé un avis sur le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 à la Maire de Paris. Cet avis n'appelle pas de création de nouvelles actions. Le mémoire en réponse, en annexe, apporte les clarifications

demandées par la Région. Il est à noter que la Région Île-de-France a lancé le 16 septembre 2024 la révision du Schéma Régional Climat Air Énergie, caduque depuis fin 2020.

La consultation publique du 2 septembre au 4 octobre 2024 a recueilli une centaine d'avis. Les Parisiens pouvaient donner leur avis sur l'intégralité du Plan, et/ou l'un des axes, et/ou les volets locaux, et/ou la création de la zone d'accélération des énergies renouvelables. L'intégralité des avis déposés est disponible en annexe.

Les avis reçus soutiennent la nécessité d'accélération de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique. L'ambition du plan est généralement saluée. Les modalités de financement et de gouvernance sont interrogées pour la bonne atteinte des objectifs inscrits. L'expression des avis confirme la priorité d'action de protection vis-à-vis de la chaleur. Les contributeurs et contributrices expriment des attentes sur les solutions d'adaptation de l'espace public. Les Parisiens et Parisiennes questionnent les actions de mobilité (véhicules thermiques, boulevard périphérique et Zone à Faible Émission) et rappellent l'urgence d'agir face à l'emballement climatique. Le souci de la justice climatique est également exprimé comme un point de vigilance. Plusieurs avis soutiennent une gestion plus durable de la ressource en eau. Votre assemblée a, à ce sujet, adopté le mois dernier le Plan de Sobriété en Eau répondant à cette préoccupation et aux objectifs votés en décembre 2023.

30 avis ont été rendus sur 13 volets locaux. La majorité des avis propose des rues à aménager, principalement en termes de végétalisation ou de mobilité.

Enfin, par courrier en date du 8 avril 2024, le directeur exécutif du C40 a écrit à la Maire de Paris pour l'informer que le projet de Plan Climat 2024-2030 devenait le premier Plan Climat d'une ville conforme aux recommandations du GIEC et aux nouveaux standards d'inclusion et de transparence souhaitée par les Nations-Unies.

## **1. Approbation du projet de Plan Climat**

Conformément à l'article L229-26 du Code de l'environnement, le Plan Climat Air Énergie territorial vous est présenté pour son adoption définitive, suite aux consultations réglementaires.

Le Plan Climat de Paris 2024-2030 a également valeur de contribution à la concertation des territoires que la Métropole du Grand Paris pour la révision de son propre Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM).

En application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie, je sollicite également votre accord sur l'arrêté de zone d'accélération des énergies renouvelables qui accompagne ce Plan Climat et qui identifie l'ensemble du territoire parisien comme favorable à l'exploitation d'énergie renouvelable dans le respect des contraintes techniques et réglementaires en particulier du PLU et des protections patrimoniales.

En conclusion, je demande à votre Assemblée de bien vouloir approuver le Plan Climat Air Énergie de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris